

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84. **FAX** :03.88.70.92.84.
 Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 28 septembre 2015 à 20 heures.

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit **le 18 septembre 2015**

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs DIETLER Patrice, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, HELFRICH Karine, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absents : Mme DESCROIX Véronique ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude,
 M. HOUDE Laurent ayant donné procuration à M. BALTZER Jean-Michel
 Mme WENDLING Béatrice

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme LECHNER Karine**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout de trois points :

Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n° 10 Menuiserie Intérieure Bois

Périscolaire de Kirrwiller : signature convention avec AGF-modalités de mise à disposition des locaux

Congrès des Maires de France : prise en charge des frais d'inscription

Accord est donné

Ordre du jour :

2015-06-01°) Aménagement parking du Royal Palace

2015-06-02°) Salle multiusages : Validation devis vaisselle

2015-06-03°) Salle multiusages : Vérification initiale des installations électriques

2015-06-04°) Salle multiusages : Avenant n°3 Lot n°19 Equipements de cuisine

2015-06-05°) Salle multiusages : Avenant n°4 Lot n°19 Equipements de cuisine

2015-06-06°) Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n°15 Ventilation

2015-06-07°) Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n°5 Bardage

2015-06-08°) Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n°18 VRD/Aménagements extérieurs

2015-06-09°) Salle multiusages : Avenant n°1 Lot n°14 Electricité

2015-06-10°) Salle multiusages : Nettoyage salle

2015-06-11°) Salle multiusages : Avancement chantier – opérations de réception

2015-06-12°) Temps d'Activité Périéducatifs : Création de postes de vacataires

2015-06-13°) Temps d'Activité Périéducatifs : Subventions

2015-06-13A°) MJC

2015-06-13B°) Théâtre du Marché aux Grains

2015-06-13C°) Association des Parents d'Elèves

2015-06-14°) Remplacement copieurs mairie et école

2015-06-15°) Coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité

2015-06-16°) Rapport Annuel 2014 SICTEU

2015-06-17°) Rapport Annuel 2014 SDEA

2015-06-18°) **Divers et information** :

- Elections régionales
- Inauguration salle des fêtes

2015-06-01°) Aménagement parking du Royal Palace :

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-01 du 17 juillet 2015 par laquelle le dépositaire du projet, M. MEYER Pierre sollicitait du conseil municipal un accord de principe pour un avis favorable à la modification du zonage des parcelles cadastrées 311 et 307 section 12 de zone Nv en zone U, le jour où la mise en œuvre et/ou la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sera lancée. En effet, Maître RASSER également présente ce jour là avait expliqué que la réalisation de la dernière partie du parking ne peut actuellement se faire puisque la SAFER a fait valoir son droit de préemption sur les parcelles classées en zone Nv.

La SAFER s'engagerait toutefois à retirer son droit de préemption si un accord de principe est donné à la révision future du zonage pour ces parcelles.

M. Le Maire précise par ailleurs que la zone cadastrée comme suit : Section 12 Parcelles 1,2,262,263,264,265,303,307,309,301 fait l'objet d'une demande de permis d'aménager par M. MEYER Pierre pour le compte de ROYAL SHOW PRODUCTIONS pour la réalisation de la première extension du parking du Royal Palace mais qu'une grande partie du terrain d'assiette de ce projet est actuellement située en zone Nv.

Considérant que les terrains précités ne font à ce jour plus l'objet d'une exploitation agricole,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et pour éviter les stationnements dangereux et intempestifs sur la voie publique, il devient urgent que le ROYAL PALACE propose une zone de parking supplémentaire,

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'émettre un avis favorable de principe à la modification du zonage des parcelles cadastrées Section 12 Parc 1 (en partie), 2 (en partie), 262, 263, 264, 265, 301, 303, 307, 309, et 311 section 12 de zone Nv en zone U spécifiquement et uniquement destinées l'extension du parking du Royal Palace lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ,

- de préciser que la commune de Kirrwiller ne prendra en charge aucun coût lié à la modification du zonage de ces parcelles dans le cadre du PLUi

VOTE : 12 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

2015-06-02°) Salle multiusages : Validation devis vaisselle :

Présentation est faite de l'offre la mieux disante retenue par la commission d'appel d'offres en date du 3 août 2015 pour la fourniture de la vaisselle.

Il s'agit de l'offre de la Sté CHR Alsace de SOUFFELWEYERSHEIM d'un montant de 13.327,20 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De valiser le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de la vaisselle de la nouvelle salle multiusages d'un montant de 13.327,20 € HT auprès de la Sté CHR de Souffelweyersheim.

- D'imputer la dépense au compte 21318

-

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-03°) Salle multiusages : Vérification initiale installations électriques

En ce qui concerne le nouveau bâtiment de la salle des fêtes et conformément à l'article R. 4226-14 du code du travail, M. Le Maire expose qu'il est réglementairement obligatoire de prévoir une vérification initiale des installations électriques. Cette mission comprend la vérification de l'ensemble des équipements électriques fixes et mobiles du bâtiment, la vérification de l'ensemble des dispositifs différentiels et la rédaction d'un rapport retranscrivant l'ensemble de l'installation électrique et sur lequel se baseront les futurs contrôles périodiques électriques. L'entreprise QUALICONSULT ayant déjà été en charge de la mission contrôle technique du chantier, il est proposé de leur attribuer cette nouvelle mission.

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté QUALICONSULT d'ENTZHEIM pour la vérification initiale des installations électriques, d'un montant de **+ 490,- € HT** représentant

- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document y nécessaire à la réalisation de cette prestation,

- D'imputer la dépense à l'article 611

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-04°) Salle multiusages : Avenant n°3 Lot n°19 Equipements de cuisine :

Présentation est faite du devis établi par la Sté MEA de WESTHOUSE, pour la fourniture et pose de rayonnage dans la chambre froide. Il a été décidé de rajouter ces éléments pour permettre un usage plus fonctionnel de cette pièce. La plus value pour cet achat est de + 810,-€ HT.

Vu le marché initial d'un montant de 21.885,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté MEA, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 810,- € HT** représentant +3,70 % du marché initial pour la fourniture et pose de rayonnage dans la chambre froide
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°3 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°19 « Equipement de cuisine »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-05°) Salle multiusages : Avenant n°4 Lot n°19 Equipements de cuisine :

Présentation est faite du devis établi par la Sté MEA de WESTHOUSE, pour le remplacement du réfrigérateur initialement prévu pour le bar. Il a été décidé de remplacer cet élément par un réfrigérateur comprenant un rayonnage plus adapté au stockage de bouteilles.

La plus-value pour cet achat est de + 100,-€ HT.

Vu le marché initial d'un montant de 21.885,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté MEA de WESTHOUSE, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 100,- € HT** représentant +0,45 % du marché initial pour la fourniture et pose de rayonnage dans la chambre froide
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°4 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°19 « Equipement de cuisine »
- De préciser que le montant total des travaux commandés pour le lot n°19 « équipement de cuisine » avenants 1 à 4 compris est de 28.695,00 € HT
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-06°) Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n°15 Ventilation :

Présentation est faite du devis établi par la Sté AMMI de SARREBOURG, quant à l'extension des réseaux d'alimentation et d'évacuation du bar pour le raccordement d'un rince verres. Ces travaux supplémentaires sont nécessaires pour assurer le raccordement du rince verres mis en place dans l'espace bar. La plus-value pour ces travaux nécessaires et indispensables, est de + 405,00 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 58.700,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté AMMI de SARREBOURG, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 405,- € HT** représentant + 0,68 % du marché pour l'extension des réseaux d'alimentation et d'évacuation du bar pour le raccordement d'un rince verres,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°15 « ventilation »,
- De préciser que le total des travaux commandés du lot n°15 « ventilation » avenants 1 à 2 compris est de 61.616 € HT,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-07°) Salle multiusages : Avenant n°2 Lot n° 10 Menuiserie Intérieure Bois :

Présentation est faite du devis établi par la Sté BECK de OFFWILLER, quant à la fourniture et pose d'une porte intégrée dans l'habillage mural du local rangement en coupe feu 1/2H.. Ces travaux supplémentaires ont été demandés par le bureau de contrôle afin de satisfaire à la réglementation « sécurité incendie » pour ce type de locaux. La plus value pour ces travaux est de + 1.664,- € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 44.051,70 € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté BECK de OFFWILLER, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 1.664,- € HT** représentant + 3,77 % du marché initial pour la fourniture et pose d'une porte intégrée dans l'habillage mural du local rangement en coupe feu 1/2H,

D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°10 « menuiseries intérieures bois »

- De préciser que le montant total des travaux commandés pour le lot n°10 « menuiseries intérieures » avenants 1 à 2 compris est de 57.935,70 € HT,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-08°) Salle multiusages : Avenant n° 2 Lot n°5 « Bardage » :

Présentation est faite du devis établi par la Sté SAED d'ILLKIRCH, pour la fourniture de cornières nécessaires à la mise en place des panneaux inox perforés et rétroéclairés sur la façade du nouveau bâtiment. Le procédé initial de fixation des panneaux ayant été modifié depuis l'attribution du marché, cet avenant est nécessaire pour assurer le nouveau procédé de fixation. La plus-value pour ces travaux est de + 198,84 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 42.755,37 € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté SAED d'ILLKIRCH, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 198,84 € HT** représentant + 0,46 % du marché initial pour la fourniture de cornières,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°5 « bardage »,
- De préciser que le montant total des travaux commandés pour le lot n°5 « bardage » avenants 1 à 2 compris est de 43.503,71 € HT,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-05-09°) Salle multiusages : Avenant Lot n°18 VRD/ Aménagements extérieurs :

M. Le Maire rappelle la délibération du 17 juillet 2015 par laquelle un avenant d'un montant de 2.052,-€ HT avait été approuvé pour l'aménagement du trottoir rue de Modern au droit de la nouvelle salle dans la cadre du marché du lot n°18 « VRD/Aménagements extérieurs » dont la Sté ADAM de Bouxwiller est attributaire.

Considérant que les mètres linéaires réalisés en finalité ont été nettement revus à la hausse afin de traiter la zone jusque au-delà de la sortie parking, M. Le Maire propose d'annuler la délibération n° 2015-05-04 du 17 juillet 2015 et de valider le nouveau montant de l'avenant.

. La plus-value pour ces travaux est de + 5.743,- € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 54.000,- € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté ADAM Travaux Publics de BOUXWILLER, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 5.743,- € HT** représentant + 10,63 % du marché initial pour l'aménagement du trottoir rue de Modern au droit du site de la nouvelle salle,

D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°18 « VRD/Aménagements extérieurs »,

- De préciser que le montant total des travaux commandés pour le lot n°18 « VRD Aménagements extérieurs » avenants 1 à 2 compris est de 64.023,- € HT
- D'annuler la délibération n°2015-05-04 du 17 juillet 2015,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-10°) Salle multiusages : Avenant n°1 Lot n°14 « Electricité/chauffage électrique » :

Présentation est faite du devis établi par la Sté SOVEC de BOUXWILLER, pour des travaux supplémentaires comprenant le rajout de 2 spots orientables, d'une prise en attente sous l'arbre, de mètres linéaires de leds supplémentaires pour la façade rétroéclairée ainsi que la main d'œuvre qui s'y rattache, la mise en œuvre d'un rideau d'air au droit du sas d'entrée. Ces travaux supplémentaires revêtent un caractère nécessaire pour assurer une parfaite finition mais également pour assurer la mise en place des leds sur les panneaux inox de la façade rétroéclairée selon le positionnement souhaité par la maîtrise d'ouvrage. Les travaux initialement prévus mais non réalisés ont par ailleurs été déduits de cet avenant.

La plus-value pour ces travaux est de + 5.479,48 € HT.

Vu le marché initial d'un montant de 111.383,09 € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté SOVEC de BOUXWILLER, validé par la commission Appel d'Offres réunie en date du 23/06/2015 pour un montant de + 5.479,48 € HT représentant + 4,91 % du marché initial pour des travaux électriques supplémentaires,

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°14 « Electricité/chauffage électrique»

- De préciser que le montant total des travaux commandés pour le lot n°14 « Electricité/chauffage électrique » avenants 1 compris est de 116.862,57 € HT,

- D'imputer la dépense à l'article 21318

-

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-11°) Salle multiusages : Nettoyage salle

Considérant la mise en fonctionnement de la salle à compter de la semaine prochaine, il est nécessaire de délibérer sur les modalités de son nettoyage régulier, soit par la mise en place d'un contrat à temps non complet par voie de recrutement, soit en faisant appel à une société de nettoyage par le biais d'un contrat de prestation de service.

Un tour de table est réalisé afin de recueillir l'avis de chacun et après concertation il est proposé de solliciter dans un premier temps un avis et des devis estimatifs auprès de sociétés spécialisées quant au volume temps nécessaire au nettoyage courant de la salle. Des devis pour le nettoyage trimestriel ou semestriel de l'ensemble des baies vitrées seront également sollicités.

PAS DE VOTE

2015-06-12°) Salle multiusages : Avancement chantier – opérations de réception :

Mme ROTH et M. HALTER font part des travaux restant à finaliser et des réserves non levées à ce jour. Courant de la semaine, le menuisier devrait finaliser l'ensemble du bar et la pose des dernières poignées de portes sur les sanitaires. La réception des différents lots reprenant l'ensemble des réserves ayant été relevées par la Moa et la Moe, est programmée pour le 03/10/2015.

PAS DE VOTE

2015-06-13°) Temps d'Activité Périéducatifs (TAP): Création de postes de vacataires

M. Le Maire expose que les activités périéducatives ont démarré en date du 14 septembre 2015 de 15h30 à 17h par une séance de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires pour une partie des inscrits et une séance jardinage pour les autres. Selon les premiers retours, les enfants sont ravis et ont également beaucoup appréciés la première séance d'éveil musical qui s'est tenue à la Bossels'AGORA et pour les plus grands les premières parties de Tchoukball à Kirrwiller pour ce qui concerne les activités du vendredi. Rappel est fait que si des élus étaient volontaires pour l'encadrement ou l'accompagnement des activités à venir, ils étaient les bienvenus. Le Fonds de Soutien étant perçu par la seule commune de Kirrwiller, c'est celle-ci qui assurera toutes les formalités administratives et financières liées aux TAP. Une subvention sera versée après décompte final par la commune de Bosselshausen. Pour le fonctionnement des premières activités et notamment les séances d'éveil musical dirigées par M. ACKERMANN André, Directeur de l'Ecole Intercommunal de Musique de Bouxwiller, il est nécessaire de créer le poste de vacataire s'y rattachant.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour encadrer les séances d'éveil musical dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activité Périéducatifs à compter de la rentrée 2015-2016, de manière discontinue dans le temps ;

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'autoriser M. Le Maire à recruter un agent vacataire pour encadrer les séances d'éveil musical dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activité Périéducatifs à compter de la rentrée 2015-2016, de manière discontinue dans le temps, pour une période allant du 14 septembre 2015 au 31 décembre 2015 inclus. Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

Il devra justifier d'une expérience de direction dans l'enseignement artistique musical

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation horaire » est fixée à 31 € brut pour l'acte effectué,

D'autoriser M. Le Maire à prendre l'arrêté de recrutement qui se rattache à ce poste

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent au budget de la collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-14°) Temps d'Activité Périéducatifs (TAP) : Subventions

2015-06-14A°) MJC :

Dans le cadre des TAP, 6 séances d'initiation au tennis de table, auxquelles sont inscrites une dizaine d'enfants, seront encadrées par des membres de la MJC et notamment son président M. ROTH Freddy, pour la période du 9 novembre au 14 décembre 2015,

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'allouer à la MJC de Kirrwiller, une subvention de 20 € par séances dont elle aura la charge dans le cadre des TAP, soit 120,-€
- d'autoriser M. Le maire à signer la convention liant les deux parties
- d'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-14B°) Théâtre du Marché aux Grains :

Dans le cadre des TAP, 38 séances d'enseignement artistique (théâtre et expression corporelle) auxquelles sont inscrites 35 enfants, seront encadrées par des professionnels du Théâtre du Marché Aux Grains et notamment M. Louis ZIEGLER codirecteur artistique, pour la période du 4 janvier 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'allouer une subvention de 2.200 € pour l'ensemble des séances « théâtre et danse/expression corporelle » au Théâtre du Marché aux Grain de Bouxwiller,
- d'autoriser M. Le maire à signer la convention liant les deux parties
- de prévoir la dépense au BP 2016 au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-14C°) Association des Parents d'Elèves :

Le nombre de séances encadrées par des membres de l'Association des Parents d'Elèves de Kirrwiller-Bosselshausen, n'étant pas encore formellement arrêté pour l'ensemble des 5 parcours des TAP, il est proposé d'allouer forfaitairement à l'APE représentée par son président M. Stanis COURREGES, une subvention de 20,-€ pour chaque séance dont elle assurera l'encadrement. Des ateliers « usage en toute sécurité et réparation du vélo » ainsi que des ateliers « cuisine » seront notamment dirigés par des membres de l'association. Les séances des ateliers cuisine nécessitant par ailleurs l'achat de denrée alimentaires et/ou autres ustensiles propres aux confections réalisées, ces achats feront l'objet de bons de commande propres sur le compte client de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'allouer à l'APE de Kirrwiller-Bosselshausen, une subvention de 20 € par séances dont elle aura la charge dans le cadre des TAP,
- de prévoir de procéder aux achats des matières premières et/ou autres ustensiles propres aux confections réalisées dans le cadre des ateliers cuisine, par établissement de bon de commande à valoir sur le compte client de la Commune de Kirrwiller,
- d'autoriser M. Le maire à signer la convention liant les deux parties
- d'imputer les dépenses aux comptes 6574 et 6068

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-15°) Remplacement copieurs mairie et école :

M. Le Maire expose que la mairie avait fait l'acquisition d'un copieur auprès de FAC SIMILE en date du 31 mai 2008. Ce matériel n'état plus sous contrat et devenant obsolète, il propose de procéder à son remplacement et d'avoir recours à du leasing.

Il propose par ailleurs de procéder également au remplacement du copieur de l'école qui est un modèle SHARP et pour lequel la commune est actuellement sous contrat avec RBR. En effet, cet appareil et cette société n'ont jamais donné satisfaction : copieur de très mauvaise qualité, bourrages et pannes récurrents, SAV inexistant avec réactivité déplorable. A titre d'exemple, le copieur est à nouveau en panne depuis 10 jours et malgré deux appels du secrétariat, aucun technicien ne s'est encore déplacé.

Diverses propositions ont été réceptionnées en mairie pour des solutions de locations sur 60 mois de deux appareils fiables, rapides, faciles d'utilisation, proposant un SAV de qualité et prenant en compte le rachat du solde du contrat de location et du solde du contrat de copies, du copieur école auprès de RBR (solde copies) et de GRENKE (solde location).

Présentation est faite des propositions faites par CANON, RICOH et KONICA.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De retenir la proposition faite par RICOH France de ENTZHEIM pour la location sur 60 mois des deux copieurs suivants :

Copieur MAIRIE : Multifonction neuf NB et couleur RICOH MPC 3003 SP

- en mode copie 30 pages par minutes (PPM)
- en mode scann 80 PPM
- Temps de sortie 1^{ère} page 4,6 s
- Préchauffage : 20 s

Copieur ECOLE : Multifonction neuf NB RICOH MP 4054 SP

- en mode copie 40 pages par minutes (PPM)
- en mode scann 80 PPM
- Temps de sortie 1^{ère} page 4 s
- Préchauffage : 14 s

Pour les deux copieurs :

- Coût copie NB : 0,0045 € HT
- Coût copie couleur (uniquement copieur mairie) : 0,039 € HT
- Coût de location trimestriel : 408,-€ HT

Pas de frais d'installation, de connectique, d'implémentation ou de formation

Pour le copieur école étant encore sous contrat : rachat contrat copies et contrat location de 1.530,-€.

- D'autoriser M. Le Maire à signer le bon de commande qui s'y rattache
- D'imputer la dépense au chap. 11

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06-16°) Coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité :

Coefficient multiplicateur taxe communale sur l'électricité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2333-4, L.3333-3 et R. 5212-2,

VU la directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et d'électricité,

VU l'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 7 décembre 2011 instituant un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité,

VU l'article 37 de la loi N° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014,

VU la délibération 2014-09-7 du 26 septembre 2014 fixant à 6,4 le coefficient multiplicateur,

CONSIDERANT que pour le calcul de la TCFE applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, les communes ne peuvent choisir un coefficient unique autre qu'une des valeurs figurant dans la liste suivante: 0; 2; 4; 6; 8; 8.50,

CONSIDERANT qu'auparavant une indexation s'appliquait aux limites supérieures des coefficients multiplicateurs

CONSIDERANT que désormais, les tarifs légaux de la taxe seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013,

CONSIDERANT que la valeur des tarifs pour le calcul de la taxe sera de :

- 0.75 €/ mégawattheure pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ainsi que pour les consommations autres que professionnelles,
- 0.25 €/ mégawattheure pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kilovoltampères ou égale à 250 kilovolt ampères,

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- de fixer à 8 le coefficient multiplicateur appliqué aux tarifs de base,
- d'actualiser ce coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2016, selon les modalités prévues à l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative.

VOTE : 13 POUR

1 CONTRE

2015-06-17°) Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement :

Présentation est faite du rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

Ces documents font apparaître un prix global moyen de l'assainissement de **1,22 € HT par m³**.

Evolution du prix global moyen de 2009 à 2013 :

<u>Année</u>	2009	2010	2011	2012	2013
Prix HT/ m³	1,12 €	1,14 €	1,17 €	1,21 €	1,22 €

A – Indicateurs techniques :

Données générales :

- Nombre total d'habitants : 9 592 (source INSEE, recensement 2013)
- Nombre total d'abonnés assainissement : 3547 (3 519 en 2013)
- Volume soumis à la redevance d'assainissement : 440 030 m³ (440 488 m³ en 2013)

Réseaux d'assainissement :

En 2013, le SDEA a procédé à la vidange de 3 154 bouches d'égout, au rinçage de 12 393 mètres linéaires de canalisations et au débouchage de 7 branchements particuliers

B – Indicateurs financiers :

Prix de l'assainissement :

- Tarif proportionnel : 0.924 € HT/ m³
- Part fixe : 35 € HT/ab/an

C– Les chiffres clés de la station d'épuration :

Débits entrants :

Evolution des volumes collectés en entrée du système de traitement et de la pluviométrie

	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Volume (m³/an)	1 262 108	1 088 911	1 545 043	1 313 042	-15.0 %
Pluviométrie (mm/an)	292	303	500	525.9	5.2 %

En 2014, on note une baisse du volume en entrée de station malgré l'augmentation de la pluviométrie. Ceci peut s'expliquer par les importants travaux de rénovation des réseaux menés dans de nombreuses communes membres du SICTEU.

Production de boues :

	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Production (T/an)	1276	1 035	1 313	808	- 38.5 %
Siccité moyenne (%)	36,8 %	38,4 %	36.1 %	32.1 %	- 11.1 %

La siccité des boues est en baisse en raison de la diminution de la part minérale des boues. En 2013, des coulées de boue avaient entraîné une augmentation de la production des boues. Il n'y en a pas eu en 2014.

En 2014, à l'instar de l'exercice 2013, l'ensemble des boues a pu être utilisé comme engrais en épandage agricole.

Charges et concentrations entrantes :

Plusieurs bilans complets sont effectués chaque année ainsi que des analyses hebdomadaires de DCO (demande chimique en oxygène) et MES (matières en suspension).

L'examen des ratios des paramètres des charges entrantes montre que les effluents ont évolué depuis 2011 vers un effluent urbain plus classique.

Les analyses sont conformes à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

En 2013, on avait observé une forte quantité de sable du fait des coulées de boue. En 2014, le tonnage revient à une valeur habituelle (17 800 kg contre 38 500 kg en 2013)

Travaux réalisés par le prestataire :

En 2014, des travaux de renouvellement ont été réalisés pour un montant total de 54 381.06 €.

Les dépenses liées au coût de l'exploitation de la station d'épuration (contrat Lyonnaise Des Eaux) se sont élevées en 2014 à 237 608.87 € contre 234 820.26 € en 2013.

En 2014, les investissements pour travaux se sont élevés à 518 991 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

2015-06-18°) Rapport Annuel 2014 SDEA :

M. HALTER Gérard, délégué auprès du SDEA pour la commune de Kirrwiller, présente le rapport annuel présenté en commission locale de Hochfelden du 25 septembre 2015 (annexe 1).

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2014 du SDEA.

2015-06-19°) Divers et information :

- Elections régionales : Les élections régionales étant programmées pour les 6 et 13 décembre prochains, distribution est faite du tableau des assesseurs
- Inauguration salle des fêtes : la réception sera programmée dès finalisation des aménagements paysagers et confirmation des disponibilités des représentants des principaux cofinanceurs.

2015-06-20°) Périscolaire de Kirrwiller - signature convention avec AGF-modalités de mise à disposition des locaux :

En attendant la mise en service effective de la nouvelle salle, M. Le Maire expose que le périscolaire du midi de Kirrwiller, intégré comme étant une annexe de celui d'Obermodern-Zutzendorf, a pris ses quartiers dans la salle de motricité au 39, rue Principale depuis le 14 septembre 2015. Bien qu'il soit nécessaire d'utiliser de la vaisselle jetable pour cause de non équipement en structure de lavage, les enfants y sont accueillis dans de bonnes conditions et bénéficient en outre de l'espace sécurisé de la cour d'école après le déjeuner.

Il est prévu que le périscolaire intègre définitivement les locaux de la nouvelle salle des fêtes à l'issue des vacances de la Toussaint.

Afin de formaliser au plus vite les modalités de mise à disposition des locaux de Kirrwiller, M. Le Maire demande leur avis aux conseillers quant aux termes de la convention qui est à signer entre la commune et les AGF.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- Sur la base d'une utilisation 10 mois par an, de fixer le loyer annuel à 15,-€ par mètre carré utile, soit $191,38 \text{ m}^2 \times 18 = 2.870,70 \text{ €}$
- que les charges liées à l'électricité seront facturées au réel,
- de prendre rendez-vous avec la direction des AGF afin de valider conjointement l'ensemble des termes de la convention,
- de prévoir la recette au BP 2016

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-06- 21) Prise en charge frais inscriptions Congrès des Maires :

M. Le Maire participera cette année au 98^{ème} congrès des Maires à Paris qui se déroulera courant du mois de novembre. Comme les années précédentes, Il est proposé que les 90,-€ de frais d'inscription à cette manifestation, soient pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de la prise en charge par la Commune, des 90,-€ de frais d'inscription de M. le Maire au 98^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France,
- d'imputer la dépense à l'article 6256

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 22 h

SYNTHESE SDEA

Commission locale Hochfelden 25 sept 2015

Eau Potable :

726 km de canalisations

34 800 m³/jour = capacité de production journalière

EAU POTABLE - Inventaire patrimonial du territoire

Linéaire	726	Km
Réseaux		
Compteurs	2 553	Unités
Puits	12	Unités
Sources	3	Unités
Réservoirs	21	Unités
Capacité de production	34 800	m ³ /j
Stations de traitement	3	Unités
Unité de désinfection	8	Unités

Le renouvellement de réseaux d'eau potable

Non daté 7%

de 0 à 1950 10%

de 1951 à 1960 6%

de 1961 à 1970 9%

de 1971 à 1980 9%

de 1981 à 1990 11%

de 1991 à 2000 17%

de 2001 à 2014 31%

Chiffres Clés 2014

Activité :recette Eau = 6,0 M€

Investissements : Eau = 5,6 M€

Tarifs moyens en Eau Potable du Territoire en €HT/m³

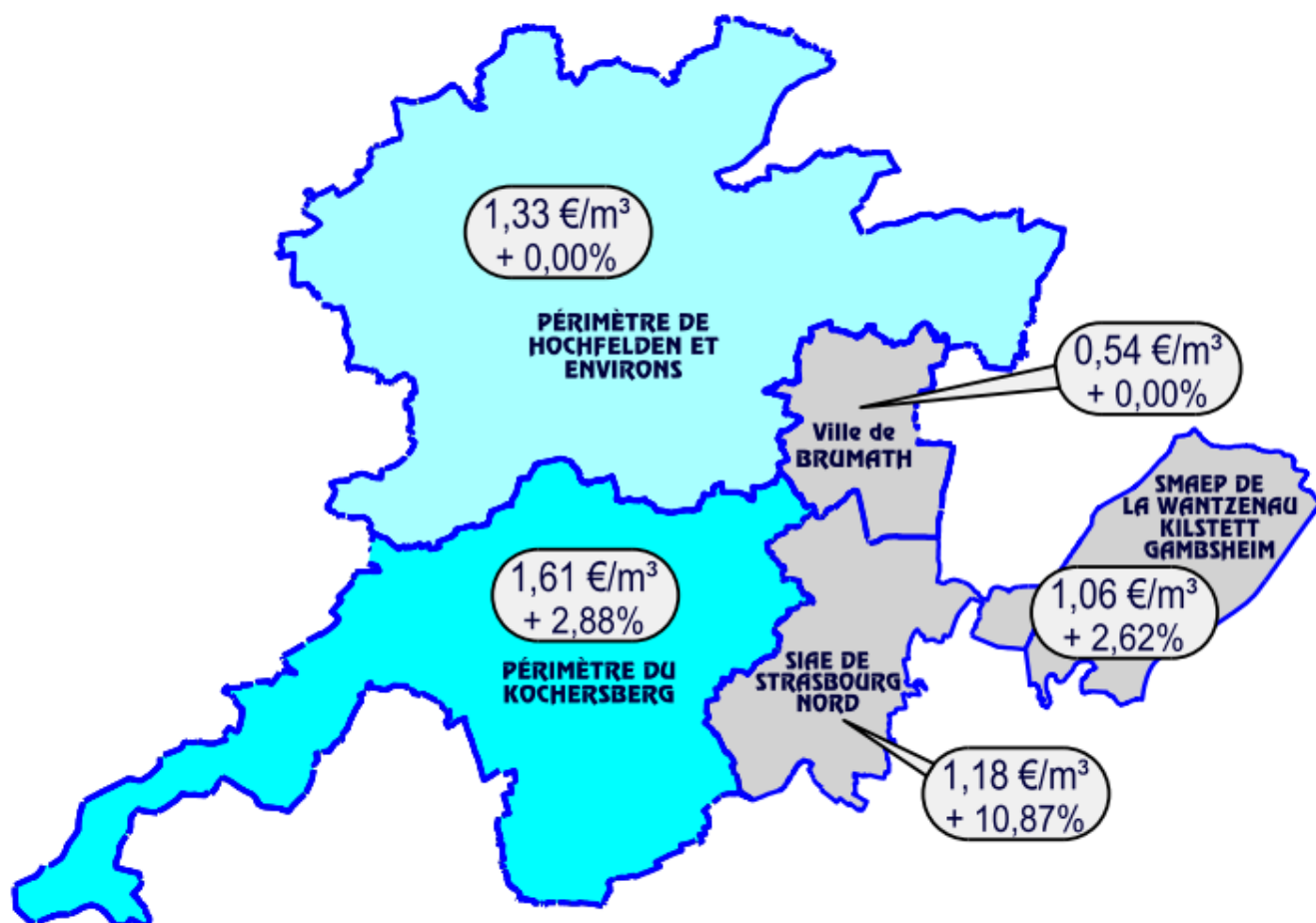
2012 1,23 € ht

2013 1,27 €

2014 1,30 €

Evolution du Prix de l'eau

Le prix moyen en matière d'eau potable est en augmentation de 3 centimes, afin de faire face aux opérations de renouvellement de réseaux et aux nouveaux investissements notamment pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la sécurisation. Il est à noter néanmoins que le **tarif moyen eau potable du territoire Centre Nord reste inférieur à la moyenne des tarifs du territoire**, démontrant une volonté forte **de maîtriser les dépenses**.



L'eau potable dans le Territoire

83 % = Rendement moyen

↕ 2,83 m³/km²/j = ILP

↕ 1,19 % = Taux de renouvellement

↕ 97,8 % de conformité des analyses bactériologiques

↕ 97,9 % de conformité des analyses physico chimiques

Zoom sur actions et perspectives 2015 :

L'année 2015 est marquée pour les territoires Centres par la mise en oeuvre de la convention de partenariat signée entre le SDEA et l'Eurométropole de Strasbourg

SMART WATER

Gestion dynamique du d'eau :

nitrates

chlore

température

Pression

débit

Travaux sur Kirrwiller programmée pour 2017

rénovation de réservoir coût estimé : 220 000,-€ ht